

SITUATION SOCIO-ECONOMIQUE ET POLITIQUE DES AUTOCHTONES RWANDAIS

Par Marthe Muhawenimana

Les pygmées Batwa constituent une minorité « ethnique » ou « sociale » selon le contexte de chaque région de l'Afrique centrale. Ils sont appelés aussi «peuple de la forêt» parce que l'historiographie de la région considère qu'ils sont restés longtemps retranchés dans les forêts, isolés des autres groupes et vivant de la chasse et de la cueillette.

La déforestation progressive au profit des peuples agriculteurs et éleveurs ainsi que la constitution des parcs nationaux ont contraint les Batwa à quitter les forêts pour s'installer ailleurs. Pour cela ils ont adopté un nouveau mode de vie qui les déséquilibre car chassés de leurs terres ancestrales sans préparation ni mécanisme d'intégration socio-économique pour un nouveau mode de vie. Malgré ce changement brusque, les Batwa ont pu résister en se frayant une nouvelle voie. Ils s'adonnèrent à la poterie qui devint prospère avant l'introduction et la diffusion de l'usage des ustensiles en métal, en céramique et en plastique.

Ils ont perdu leurs moyens de subsistance et voient leur existence compromise. Même si des mesures avaient été prises pour atténuer l'impact négatif sur leurs conditions de vie ou pour fournir aux Batwa des compensations, elles n'ont pas été appliquées car la décision d'aider les groupes vulnérables a été plus facile à énoncer qu'à réaliser.

Le manque de stratégie de subsistance des Batwa a contribué à leur appauvrissement et à leur marginalisation. Partout ils sont victimes de discrimination basée sur des préjugés et stéréotypes. Les Batwa ne mangent ni ne boivent avec leurs voisins. Ceux-ci ne les acceptent pas comme partenaires sexuels ou comme des conjoints. Les Batwa sont considérés comme des gens arriérés, sales et inférieurs. Ils vivent dans des conditions déplorables et ingrates et souffrent du taux de mortalité infantile le plus élevé, de malnutrition et d'alcoolisme.

1. Conditions socio-économiques des Batwa du Rwanda

Il est évident que nul ne peut vivre dans de bonnes conditions sans avoir accès à la terre, une bonne habitation, l'éducation et les soins de santé voir même à sa culture.

a. La terre

Depuis que les Batwa ont été chassés des forêts, jusqu'aujourd'hui plus de 89% n'ont pas eu accès à la terre alors que cette dernière appartient à l'Etat. Cette inaccessibilité à la terre provient des dirigeants qui se sont succédés et qui ont déconsidéré et marginalisé les Batwa en les traitant comme les sauvages ou des êtres créés pour faire lire les gens etc...

Aujourd'hui, les Batwa n'ont plus accès à l'argile. Ce qui est déplorable c'est que dans la nouvelle loi foncière adoptée par le gouvernement rwandais il n'y a aucun article qui stipule que les autochtones ont droit à la terre alors que ce sont eux qui sont les plus démunis et marginalisés en matière de la terre.

	Batwa	Population nationale
Sans terre agricole	43%	12%
Petite champs	Jusqu'à : 0.15ha: 46%	Jusqu'à 0.2ha: 28%
Grands champs	Plus de : 0.15ha :11%	Plus de : 0.2 ha ou 60%

Selon ces statistiques, nous estimons à peu près 89% des Batwa sont sans terre , ceux qui possèdent les petits champs d'entre 0.15ha sont malheureusement incapables de nourrir leurs familles dont la moyenne des enfants par famille est de 5, selon cette étude 78% des Batwa sont locataires à cultiver.

Dans de telles conditions, il est pratiquement impossible d'éradiquer la faim , la famine est devenue chronique.

b. De l'emploi : activité principale

	Batwa	Population nationale
Emploi informel agricole	39%	3%
Emploi informel non agricole	30%	6%
Ne travaille pas	30%	1%
Exploitant agricole	0,1%	81%

c. Habitat

Actuellement plus de 99% des Batwa habitent dans les huttes en pailles alors que les autres communautés ont bénéficié des maisons juste après la guerre dans la phase d'urgence. Seule la CAURWA continue à chercher des fonds pour construire les maisons aux Batwa du Rwanda.

d. Education

Actuellement la politique de l'**éducation pour tous** reste un rêve pour les Batwa du Rwanda sur 20% des enfants Batwa qui commencent l'école primaire, 5% seulement parviennent à terminer l'école primaire et d'autres abandonnent à cause surtout des problèmes familiaux (faim, manque de logement, manque du matériel scolaire et la discrimination par d'autres enfants voir meme les enseignants etc...)

Grace à la sensibilisation du service " Education " de la CAURWA plus de 2% parviennent à fréquenter les écoles secondaires (privés en étatiques) et grâce à l'assistance de la CAURWA (Minervals et matériels scolaires). Tous ces enfants terminent l'école secondaire.

Malheureusement seuls 0,01% parviennent à réussir pour l'Université Nationale du Rwanda et d'autres n'ont pas les moyens financiers pour accéder aux Universités privées. Mais pour cette année, la CAURWA est en étroite collaboration avec le MINALOC (Ministère de la bonne gouvernance et affaires sociales) et le MINEDUC (Ministère de l'Education) pour que ces derniers commencent à apporter une assistance parfaite aux enfants Batwa depuis l'école primaire jusqu'aux Universités.

e. Soins de santé

Le taux de mortalité s'accroît du jour au lendemain par le fait que les Batwa n'ont pas de moyens financiers pour accéder aux mutuelles de santé. Aujourd'hui la CAURWA est en négociation avec le MINALOC et le MINISANTE (Ministère de la santé publique) pour que les Batwa puissent bénéficier les mutuelles de santé gratuitement.

f. Culture

Les autochtones Batwa continuent à maintenir leur culture au Rwanda surtout que les meilleurs danseurs de la culture rwandaise sont les Batwa, Ces derniers maintiennent toujours leurs propres chansons dénommés "INTWATWA" qui les identifient parmi les autres ethnies rwandaises. Le problème que les Batwa rencontrent pour leur culture c'est que les Hutu et Tutsi ont commencé à imiter leurs cultures (Chansons et danses) sans autorisation des Batwa

qui ont le droit d'auteur. Beaucoup de chansons twa sont commercialisés par les autres parce que les Batwa n'ont pas de moyens financiers pour avoir leurs propres troupes culturelles ainsi que disothèques pour sortir leurs propres cassettes sur le marché. En bref, la culture des Batwa disparaissent du jour au lendemain vers d'autres communautés rwandais parce que les Batwa n'ont de moyens financiers et matériels pour conserver et exploiter leur culture eux-mêmes.

g. La réforme foncière au Rwanda

Le parlement et le Sénat du Rwanda viennent d'adopter une loi de réforme foncière, les organisations Batwa ont plaidé pour que soit prise en considération la question de Batwa qui n'ont pas de terres pour que certaines dispositions de cette réforme accordent la protection aux Batwa en préconisant la possibilité pour ces derniers d'obtenir les terres comme tous les autres Rwandais, malheureusement ces assemblées du peuple ont spontanément et vigoureusement réagi contre la proposition de la CAURWA (Communauté des Autochtones Rwandais), l'une des organisations Batwa qui plaide pour les Batwa. Au contraire des mesures ont été prises pour supprimer l'organisation Batwa des organisations de la société civile rwandaise, au motif que CAURWA serait en train de semer la division entre les Rwandais et qu'elle était par contre en violation flagrante des principes constitutionnels de la République Rwandaise.

h. Politique Nationale

Lors de l'élaboration de la nouvelle constitution rwandaise on avait mentionné dans son dernier draft " la considération des droits des autochtones rwandais via "CAURWA" mais dans son document final on a rejeté les autochtones et on a parlé des rwandais historiquement défavorisés (femmes, enfants, handicapés, ...). En bref c'est l'assimilation qui persiste en provenance de la politique rwandaise envers les autochtones rwandais.

De l'article 82 al.2 de la Constitution.

Dans cet alinéa, qui dispose que le Président de la République doit nommer les membres du Sénat ...en tenant compte de la représentation de la communauté historiquement défavorisée..., il avait bien été question de la communauté marginalisée, on ne pouvait croire à aucune autre que celle de Batwa, surtout que dans les travaux préparatoires de la Constitution, la question des Batwa en tant que Communauté Autochtone historiquement marginalisée avait été largement abordée et suffisamment relevée. Cependant lors de la mise

en place des institutions selon la représentativité comme le prévoyait la disposition constitutionnelle 82, les Batwa ne sont plus apparus dans aucune des structures gouvernementales; politiques ou administratives. Il s'est avéré que le forum des partis politiques est représenté au Sénat par un Mutwa. Ce dernier tire sa légitimité dans le forum des partis politiques et non de la Communauté Autochtone Batwa, bien que ce soit un Mutwa.

Recommandations

- Nous portons secours aux instances internationales, aux autochtones en particulier de secourir la CAURWA pour convaincre les politiciens rwandais de l'existence des autochtones rwandais ainsi que du déroulement de la revendication des droits des autochtones au niveau national qu'international.
- Les Batwa discriminés sur les plans politique, économique, social et culturel depuis l'époque précoloniale jusqu'à nos jours nécessitent en tant que citoyens rwandais un plaidoyer pour faire connaître leurs problèmes afin que l'on prenne des mesures et des résolutions en faveur de leur développement. Marginalisés par leurs compatriotes Hutu et Tutsi, les Batwa ont besoin d'une politique orientée sur leurs problèmes spécifiques comme cela est fait à l'endroit des femmes et des jeunes.
- Les gouvernements africains doivent reconnaître qu'il existe sur les territoires des communautés autochtones qui ont un mode de vie spécifique, des habitudes et culture qui doivent être préservés, perpétués par leurs descendances et doivent bénéficier d'une protection juridique de leur gouvernement.
- Les gouvernements africains doivent se joindre aux Etats civilisés dans la ratification d'instruments internationaux qui accordent la protection aux peuples autochtones, comme la convention 169 de l'OIT et soutenir l'adoption de Déclaration des peuples autochtones.
- Ils doivent prendre en comptes les besoins des communautés et populations autochtones dans toutes leurs politiques de développement socioéconomique, politique et culturel.

Conclusion

- Le manque de protection légale ne permet pas de donner une priorité aux questions autochtones au sein de programmes et politiques des gouvernements africains Il faut en finir avec l'absence de protection juridique des autochtones
- Les peuples africains doivent prendre conscience que les communautés autochtones doivent vivre dans la dignité, le respect de leur culture et la jouissance de mêmes droits que tout africain.